

République Centrafricaine
Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale
du Cadre Intégré pour l'Assistance Technique Liée au Commerce

Mission Principale du 5 au 17 juin, 2006

Aide Mémoire

1. Une mission de la Banque mondiale, conduite par Christiane Kraus (Chef de Mission et Tourisme) et composée de Mesdames/Messieurs Elke Kreuzwieser (Climat d'Investissement et Secteur Privé), Clotilde Ngomba (Secteur Forestier), Lucie Phillips (Secteur Minier), Meti Zegeye (Données et Tourisme), Jean Francois Arvis (Transport et Facilitation de Commerce), Régis Brieu (Douanes), Kossi Eguida (Economiste Résident et Statistiques), Peter Walkenhorst (Politique du Commerce International et Intégration Régionale) et Gael Raballand (Transport et Facilitation de Commerce et qui a travaillé à Douala sur le corridor de transit). a séjourné à Bangui du 5 au 17 juin 2006. La mission a été complétée par quatre (4) consultants locaux : Charles Koyatro (secteur minier), Estelle N'Guile (Climat d'Investissement et Secteur Privé), Emmanuel Mbetid (Tourisme, Agriculture, Pauvreté) et Thierry Zouma (Politique et Institutions du Commerce International). La mission a travaillé en étroite collaboration avec le Comité de pilotage. Monsieur Christophe Ravry (Coton, Café, Exportations Régionale du Bétail et Normes) qui n'a pu joindre la mission durant cette période, effectuera une mission à Bangui au courant du mois de juillet 2006.

2. La mission avait pour objectif principal de recueillir des données et informations détaillées en vue de préparer l'Etude Diagnostic sur l'Intégration du Commerce (EDIC) du Cadre Intégré (CI) de la République Centrafricaine (RCA). Cette mission a aussi été l'occasion de poursuivre le dialogue avec le gouvernement et les bailleurs de fonds en vue d'un engagement effectif pour la mise en œuvre des mesures que l'EDIC identifiera.

3. La mission a été reçue par S.E. Charles Massi, Ministre d'Etat chargé de l'Equipeement, des Transports et de l'Aviation Civile, S.E Emilie Beatrice Epaye, Ministre du Commerce, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, S.E. Emmanuel Bizzo, Ministre d'Etat chargé des Eaux, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche, S.E. Sylvain Maliko, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, S.E. Monsieur Sylvain Ndoutingai, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique, S.E Mohammed Mahadji Marboua, Ministre du Développement du Tourisme et de l'Artisanat. La mission a également rencontré les représentants des bailleurs de fonds (Chine, Etats-Unis, France, AFD, Union Européenne) et le PNUD. La mission a eu des réunions avec les représentants du secteur privé, les Chefs d'entreprise, les cadres techniques des Départements ministériels, etc. La mission a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Comité de Pilotage (CP).

4. A l'occasion des rencontres indiquées ci-avant, la mission a eu des entretiens riches et fructueux avec les autorités de la RCA ainsi qu'avec les responsables des départements techniques du Gouvernement. La mission apprécie à juste titre la qualité technique de ses interlocuteurs, illustrée par des échanges francs et profonds sur des sujets parfois complexes ainsi que la disponibilité totale de l'administration et les opérateurs économiques. La mission tient à remercier très sincèrement le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA), les représentants du secteur privé ainsi que les partenaires au développement pour leur disponibilité et leur coopération. Le présent Aide-mémoire fait le résumé des principales activités et questions qui ont préoccupé la mission.

5 Il est important de rappeler que le Gouvernement de la RCA, à travers le Ministère du Commerce, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises s'est adressé au programme du Cadre Intégré pour l'Assistance Technique liée au Commerce afin de bénéficier de ce programme multilatéral. La première étape dans ce programme est la réalisation de l'étude diagnostique pour développer un Plan d'Action. La responsabilité pour mener l'ensemble des études nécessaires dans tous les pays

participants, a été confiée à la Banque mondiale, et c'est dans ce contexte que la Banque a lancé la présente mission principale, faisant suite à la mission préparatoire qui a eu lieu en RCA du 13 au 17 Mars, 2006.

Les Grandes Lignes de l'Étude

6. La couverture de l'étude a été décidée par le CP et le gouvernement de la RCA lors de la mission préliminaire de l'EDIC ; les détails sont indiqués dans l'Aide-mémoire produit à cet effet. Les thèmes transversaux et les secteurs clés choisis pour l'EDIC sont mentionnés dans une note de concept qui a été partagée avec les membres du CP et a fait l'objet de discussions lors d'une rencontre avec la Ministre du Commerce avant le début de la mission. La mission restait ouverte à toutes suggestions qui pourraient lui être soumises par le Ministre du Commerce et le CP. La Mission a pu constater l'intérêt que le gouvernement centrafricain accorde au processus EDIC, d'autant plus que ce dernier a bien indiqué que les conclusions et les recommandations de l'EDIC seront intégrées dans le document Cadre Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dans le document de développement économique et social et dans la matrice multisectorielle qui sont en cours de préparation. Le comité de pilotage dans ses observations a souligné l'importance d'étudier de façon approfondie les contraintes pour le secteur privé, y compris l'accès au capital financier et la faible protection judiciaire.

7. Les thèmes transversaux et les secteurs spécifiques analysés pendant la mission sont décrits ci-dessous.

Régime de Politique du Commerce, Accords Commerciaux Régionaux et Accès aux Marchés

8. La politique commerciale de la RCA est en principe ouverte sur l'extérieur et favorable à l'intégration dans la région et dans le commerce mondial. Elle est ancrée dans les cadres de l'OMC, de la CEMAC, et de la CEAC. Etant donné que le gouvernement de la RCA est en train de formuler son CSLP, la mission suggère que tous les aspects de la politique commerciale soient intégrés comme élément clé pour la relance de la croissance économique.

9. La RCA applique le tarif extérieur commun de la CEMAC et les échanges intra-régionaux sont officiellement libéralisés. Cependant, la mission a trouvé que l'intégration régionale reste faible, car la RCA applique une dérogation aux dispositions de la CEMAC sur le démantèlement des tarifs douanier intérieurs et le démantèlement des tarifs entre pays de CEAC n'a pas encore commencé. L'intégration mondiale reste faible aussi ; elle se heurte aux coûts de transport très élevés et aux problèmes de transit.

10. La mission constate que la politique commerciale de la RCA est dominée par le désir de maximiser les recettes budgétaires, au lieu de promouvoir le commerce comme moteur de la croissance économique. La mission estime qu'il est nécessaire d'élargir la base des recettes fiscales pour obtenir plus d'espace politique pour l'ouverture de l'économie vers les marchés internationaux. Cet enjeu devient encore plus urgent dans le contexte des négociations sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec Union Européen (UE). Le passage à la réciprocité dans le cadre d'un accord régional UE/CEMAC impliquerait l'entrée en franchise de tous les produits de l'UE. Ceci aurait des conséquences économiques et fiscales potentiellement importantes.

Les Statistiques du Commerce Extérieur, Problèmes et Priorités pour la Formation

11. D'une manière générale, les statistiques du commerce extérieur en RCA comportent beaucoup de lacunes : elles sont incomplètes, partielles, obsolètes, et souvent incohérentes. La situation actuelle des statistiques du commerce extérieur n'est donc que le reflet de la situation décrite ci-dessus, bien que la situation reste meilleure au niveau des statistiques d'exportations officielles (en dehors de la fraude et la contrebande) comparé aux données sur les importations..

12. Les données primaires sont produites par des structures ad hoc, mises en place au niveau des départements ministériels qui opèrent indépendamment et sans concertation de la DGSEES (Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales) tels que : Service des Douanes (statistiques douanières), impôts (Numéro d'identification fiscale-NIF), Tourisme (comptes satellites sur les statistiques touristiques), BIVAC (données sur la production et l'exportation du bois), BECDOR (données sur les exportations du diamant), etc.

13. Les informations en provenance des bureaux de douane en province sont très parcellaires. Par conséquent le commerce régional est sous-estimé dans les statistiques commerciales. Pourtant, le niveau exact des recettes fait l'objet d'une transmission journalière à Bangui (par téléphone). La mission recommande de mettre en place un système de transmission périodique des données à partir des bureaux extérieurs (éventuellement sur support papier) pour permettre leur saisie à Bangui et leur intégration dans les statistiques commerciales

14. Dans tous les cas, la DGSEES et ces différentes structures font face à de multiples problèmes et contraintes. Les statistiques sur le commerce extérieur en RCA actuellement disponibles et plus ou moins fiables sont celles tirées de la balance de paiements de la BEAC et de la base des données du FMI. La mission a pu constituer une documentation importante couvrant les secteurs concernés par l'étude (forêts, mines, tourisme) et qui sera exploitée dans le cadre du rapport final.

15. L'évaluation des capacités actuelles des différents départements ministériels impliqués dans la production, la collecte et la diffusion des statistiques du commerce extérieur a permis de déceler des insuffisances qui sont:

- absence d'une vision globale et concertée qui complique davantage la tâche de ces structures dans la collecte des statistiques économiques et en particulier du commerce extérieur ;
- insuffisance des ressources humaines ;
- manque de matériels informatiques et consommables et de réseaux internet fiables et qui relient les différentes structures;
- absence de procédures de suivi, d'exécution des tâches et de traitement de données qui affaiblit le potentiel de gestion de données ;
- disparité et déconnection des systèmes d'information, de documentation et de communication existants qui limitent et affaiblissent leur valeur d'usage ;
- manque d'harmonisation et de coordination entre les différentes structures de statistiques.

16. Ces contraintes avait déjà été soulevées par différentes missions de la Banque mondiale, du FMI, AFRISTAT, UE, etc. qui ont eu lieu en RCA ces dernières années. Suite à ces missions, des recommandations ont été formulées dont on assiste actuellement à un début de mise en œuvre.

17. Il existe un certain nombre de mesures d'appui pour améliorer la situation actuelle des statistiques en général, et en particulier des statistiques du commerce extérieur :

- élaboration et adoption d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ;
- projet de renforcement des capacités de la Banque Africaine de Développement (BAD): Ce projet vise à financer les activités suivantes: (i) appui à la formulation et à l'exécution des politiques économiques ; (ii) le renforcement des capacités en comptabilité nationale et en collecte des données ; (iii) assistance technique et (iv) équipements (matériels informatiques ; consommables ; etc.) ; installation et gestion de réseaux internet ;
- renforcement des capacités en statistiques financières et production du TOFE (tableau des opérations financières et économiques);
- renforcement du site internet du gouvernement et recueil des textes régissant le système fiscal du pays ;
- au niveau de la CEMAC, il existe un projet d'appui et d'harmonisation des statistiques au niveau des pays membres dont la mise en œuvre se fera à travers des cellules nationales. La

CEMAC prévoit aussi mettre en place une gestion informatique unifiée des opérations douanières reliant tous les pays CEMAC; toutes ces actions se feront avec l'appui financier de l'UE.

18. Pour renforcer les initiatives en cours et améliorer la production et la diffusion des statistiques sur le commerce extérieur, la mission recommande les actions à court terme suivantes:

- harmonisation et coordination des initiatives en cours au niveau des différents services et structures ;
- formation des cadres pour leur permettre d'exécuter leurs tâches par l'utilisation optimale des logiciels en place (SYDONIA, EUROTRACE, etc.) ;
- harmonisation et coordination entre les bailleurs de fonds.

Mesures prioritaires pour améliorer l'intégration de la RCA dans le commerce international

Logistique du Commerce et du Transport

19. La contrainte logistique est une réalité évidente en RCA. Le coût total de transport de sous palan à Bangui est de l'ordre de €4000 (soit 2.620.000 FCFA) ; ce qui fait de Bangui avec N'djamena les deux capitales dont le coût d'accès est le plus élevé dans le monde.

20. C'est la raison pour laquelle la performance de la chaîne logistique du commerce a été naturellement au centre du diagnostic. Deux sujets ont été particulièrement traités en profondeur: l'organisation du transit et la modernisation des procédures douanières. Pour ce faire, les deux experts en charge de la question ont procédé à une série exhaustive de visites et d'entretiens avec les participants publics et privés de la chaîne logistique. Ce travail a été fait en relation avec le travail préparatoire au projet Banque mondiale de facilitation régionale des transports, pour lequel un expert s'est aussi rendu à Douala pour étudier les conditions d'initiation du transit.

21. Le problème ne se résume pas seulement à la distance et/ou à l'état des infrastructures. Comme pour d'autres pays, les procédures, la capacité des administrations ou la qualité des services privés augmentent le coût de transport. Ces entraves sont très nombreuses pour la RCA :

- Le très faible volume ne facilite pas l'optimisation. Le volume total du commerce n'est de l'ordre de 400.000 tonnes avec un trafic de l'ordre d'une vingtaine de camions par jour dans chaque sens. Cela signifie aussi que le développement et la maintenance des infrastructures est d'un coût très élevé eu égard à leur utilisation ;
- la faible capacité des services concernés et notamment les douanes ;
 - le faible degré d'utilisation de l'informatique et l'absence d'une gestion du risque de procédure en fonction des opérateurs ;
 - le problème des salaires impayés ;
 - le manque de moyens de communication avec les unités décentralisées et le flou dans leurs fonctions sur le terrain ;
- la multiplication des procédures et des prélèvements légaux ou non.

Contrairement à une idée répandue, les « tracasseries » ont moins d'impact en termes de coûts et délais qu'en termes de manque de cohérence des procédures légales tant en RCA qu'au Cameroun :

- Il n'y a pas moins de six services et/ou bureaux entre la RCA et le Cameroun qui participent à la gestion du transit ;
- il n'y a pas moins de sept documents censés tracer la marchandise en transit ;
- certains mécanismes de base du transit ne sont pas respectés, alors qu'ils sont prévus par le code des douanes de la CEMAC notamment en ce qui concerne les régimes de

garantie ou la nature des documents de transit (déclaration de détail en lieu et place de déclaration sommaire) ;

- la confusion entre les missions régaliennes et de facilitation des organismes ;
- l'absence de gestion adaptée du risque de transit.

22. En revanche :

- Les douanes ont un certain nombre d'agents compétents mais qui n'ont pas été obligés de mettre en œuvre certaines des recommandations de missions précédentes. Le rôle de BIVAC paraît extrêmement positif dans un environnement comme celui de la RCA.
- Les opérateurs privés sont à même d'assurer un service de qualité et très sécurisé au plan douanier qu'il s'agisse des transitaires ou des transporteurs. Le fait que le secteur transport se soit consolidé grâce à des investisseurs d'origine étrangère est en définitive positif pour l'économie.
- Le risque de fraude au transit est faible par rapport aux autres corridors africains.
- Certaines des mesures de facilitation/sécurisation sont à revoir. C'est le cas des conditions de mise en œuvre du guichet unique centrafricain à Douala et de l'intervention de la société UNITEC.

23. Le surcoût direct de l'enclavement/transit routier est de l'ordre de 5% du PIB par rapport au Cameroun qui lui-même supporte des coûts d'approche maritime et de passage portuaires particulièrement élevés. Ce n'est pas négligeable. Le coût de transport proprement dit représente 60% de ce surcoût ; ce qui est relativement élevé mais pas excessif compte tenu des retours à vide. L'impact des procédures et activités qui pourraient être évitées serait donc de l'ordre de 40%. Le coût pour l'économie est encore plus élevé qu'il s'agisse de coûts induits pour les entreprises ou de coûts d'opportunité. Il semble par exemple très difficile d'organiser des livraisons urgentes de fournitures et pièces détachées qui paradoxalement prennent encore plus de temps que les livraisons récurrentes. De fait, l'imprévisibilité de la chaîne logistique pénalise énormément les activités à valeur ajoutée, plus encore que le coût de transport.

24.. Les deux principales causes d'imprévisibilité sont : les conditions d'initiation du transit à Douala qu'il s'agisse du traitement camerounais ou centrafricain dont l'origine a été détaillée plus haut, et l'infrastructure routière, notamment la praticabilité des routes non bitumées en période de pluies.

25. Le deuxième problème fait déjà l'objet d'une attention soutenue des bailleurs. Dans ces conditions l'effort doit porter sur la facilitation. Concernant l'organisation sous-régionale, la CEMAC a fait adopter par ses membres en décembre 2005 un programme qui comporte beaucoup d'éléments intéressants, même si les caractéristiques du corridor en termes de trafic (très faible, un dixième du corridor de Mombasa ou de Lomé) ou de sécurité douanière (excellente) ne justifient pas nécessairement d'importer certaines mesures de facilitation (carnets ou postes frontières juxtaposés).

26. Il reste que l'impact des projets en cours sera extrêmement limité si des politiques nationales d'accompagnement ne sont pas mises en œuvre.

- La modernisation des douanes est une priorité. Il s'agit de tirer parti de l'informatique (Sydonia ++), améliorer l'organisation des services, rationaliser la fonction des services décentralisés et appliquer les méthodes de gestion du risque. Le projet de regrouper les opérations de dédouanement sur un site de qualité pourrait faciliter cette réforme.
- Une remise à plat du dispositif actuel de transit y compris les conditions d'initiation des opérations à Douala, ainsi que le rôle du guichet unique et des prestataires de services y afférant. . Cela permettra d'envisager des solutions qui pourraient faciliter les opérations de transit tout en renforçant la sécurisation du transit au Cameroun comme en RCA. Par exemple, l'expérience internationale suggère que cet objectif pourrait être atteint au travers d'un partenariat avec les acteurs du secteur privé « formels », comme le bureau BIVAC, les transitaires professionnels (SDV, TTCI), et les sociétés de transport structurées. Le rapport

proposera des recommandations en lien avec les projets régionaux envisagés par la CEMAC et la Banque Mondiale.

Environnement du Secteur Privé et Climat des Affaires

27. Le rôle primordial du secteur privé comme moteur de la croissance – et partant de réduction de la pauvreté par la création d’emplois et de revenus - est maintenant reconnu dans les stratégies de développement. La mission a rencontré les ministères économiques, les institutions/associations professionnelles et des opérateurs privés, pour dégager les principales contraintes au développement du secteur privé en RCA. Il s’agit ici des contraintes « transversales », qui affectent tous les secteurs économiques, indépendamment des contraintes plus spécifiques qui concernent des secteurs particuliers comme les mines, le bois ou le diamant.

28. La RCA possède un potentiel énorme en termes de ressources agricoles et d’élevage (seulement 1 % des terres arables sont exploitées), minières, hydro-électriques etc. Les entraves les plus importantes mises en avant par les opérateurs privés - tant sur le plan de l’investissement que de la gestion courante des entreprises - sont énumérées ci-dessous.

29. L’insécurité physique entrave la reprise et la restructuration des activités agricoles traditionnelles à l’intérieur du pays (par exemple coton et café) ; elle affecte l’évacuation des produits, le revenu des agriculteurs et par conséquent les débouchés que constituent ces populations pour l’industrie et le commerce du pays. Le Gouvernement est tout à fait conscient de la priorité à accorder à la restauration de l’autorité de l’Etat, et à la sécurisation de la production et des transports dont dépendra en grande partie la reprise économique.

30. Avec le droit des affaires OHADA, la RCA dispose d’un cadre juridique adéquat. Les problèmes se situent plutôt au niveau de l’application des lois par la justice. Dans la perception du secteur privé, l’insécurité juridique continue à constituer un frein important à l’investissement. Certes, le Gouvernement souligne les efforts d’assainissement en cours (en partie avec l’assistance de l’UE et du PNUD), mais apparemment ces mesures n’ont pas encore réussi à restaurer la confiance dans la justice, indispensable pour une reprise de l’investissement. Compte tenu de l’importance que revêt cet aspect dans les décisions d’investissement autant des nationaux que des étrangers, le Gouvernement pourrait avoir intérêt à envoyer des signaux plus forts dans ce domaine.

31. L’absence (jusqu’à une date récente) d’un cadre de concertation public - privé et la priorité accordée aux fonctions de recettes et de contrôle dans les champs de compétences des administrations économiques (notamment Douane, Impôt, Commerce etc.) au détriment de leur rôle dans la définition et la gestion de la politique de développement du pays. On peut espérer que la création récente de ce cadre de concertation apportera une amélioration significative, à condition que le mécanisme mis en place se donne des objectifs clairs, ciblés dans le temps (par exemple sous forme d’une matrice d’actions) et soit accompagné d’une évaluation périodique des résultats obtenus.

32. La fiabilité de l’approvisionnement en électricité fait peser une menace sur le fonctionnement des entreprises et de l’économie entière. Les autorités sont conscientes que des décisions urgentes s’imposent dans ce domaine. A plus long terme, il sera important de réduire le coût de l’électricité en tant que facteur de production par des investissements hydro-électriques.

33. La mauvaise qualité des infrastructures de transport et la non-application par les agents du terrain des mesures de facilitation identifiées et adoptées (simplification des procédures et la documentation) augmentent les coûts d’exploitation des entreprises et affectent leur compétitivité à l’exportation (sur le plan intérieur, les entreprises manufacturières et les importateurs répercutent ces coûts sur le consommateur, entraînant ainsi une augmentation du coût de la vie). L’aspect transport et facilitation sera traité dans une section séparée.

34. Tout en accordant la priorité à la levée de ces freins à la relance de l'économie et de l'investissement, l'Etat aura intérêt à porter une attention particulière à la situation des PME, pour créer des emplois, réduire l'importance du secteur informel et élargir l'assiette fiscale. La réflexion devra porter sur les modalités de fonctionnement d'un futur Guichet Unique des formalités de création des entreprises (dont le principe a été adopté) et sur un centre de gestion agréé auquel pourront recourir les petites entreprises pour une certification de leur comptes qui pourra leur faciliter l'accès au crédit et aux appels d'offres, assortie d'allègements fiscaux.

Problèmes Spécifiques à Certains Sous-secteurs

35. La mission a fait des observations spécifiques sur les secteurs clé qui ont déjà fait l'objet d'une analyse approfondie (Mines, Forêts, Tourisme). Les autres secteurs clés tels que Coton, Café et exportations régionales de bétail, qui ont été identifiés pour une analyse plus poussée seront couverts par M. Ravry et d'autres Experts lors de la prochaine mission du mois de juillet 2006.

Le Secteur Minier

36. L'emploi dans le secteur diamant artisanal est estimé entre 60.000 et 80.000 personnes. Presque toute la production est exportée, et les exportations de diamants ont été relativement stables depuis 45 ans, entre 400.000 et 500.000 carats par an. En 2005, la valeur des exportations était d'environ 62 million de dollars comparée avec 52.6 million de dollars en 2004, signe que les exportations de diamants commercent à se remettre d'une période creuse qui a duré jusqu'en 2003, suite aux conflits et à un embargo sur les exportations imposé par le processus de Kimberley.

37. En 2003 la RCA a organisé les Etats Généraux du Secteur Minier, sorti un nouveau Code Minier, et a été réadmise au rang des exportateurs reconnus par le processus de Kimberley. L'arrivée de sociétés minières internationales prêtes à investir dans l'exploration et l'exploitation de l'or et du diamant témoignent de la reprise du secteur. Les sociétés les plus actives sont Arafrique (filiale de la société canadienne Axmin) et DeBeers (Afrique du Sud).

38. Le code minier prévoit l'exonération des impôts pendant 5 ans ce qui a pour conséquence que les plans d'exploitation des investisseurs se limitent à 5 ans. Après cette période, on procède à une réorganisation de la société ; ce qui permet à la maison-mère de bénéficier d'une nouvelle période d'exonération. Il est donc important de mettre en place un mécanisme fiscal qui permette à la RCA de tirer un meilleur profit de l'exploitation du diamant et du secteur minier en général

38. Le nouveau Code Minier sorti en 2003 et ses décrets d'application incluent des éléments de bonne pratique, dont la simplification du régime des permis miniers. Cependant, la mission trouve que la gestion des permis reste encore trop personnalisée pour assurer la transparence et la stabilité aux investisseurs sérieux. Par exemple, la demande de permis est déposée chez le Ministre et le permis est accordé par décret présidentiel. Le registre des permis est encore manuel et les permis ne sont pas bornés sur le terrain.

39. Le cadre réglementaire de la chaîne commerciale vient de faire l'objet de nouvelles mesures dont le but était de supprimer la fraude, sous forme de quotas imposés aux bureaux d'achat et d'obligations d'investissement et de liquidité pour les collecteurs étrangers. Sur les dix bureaux d'achat en activité légale en 2005, trois se sont retirés et deux seulement arrivent à remplir le quota. Les autres sont frappés d'une pénalité de 10 pour cent sur la différence entre leur exportation effective et le quota. La mesure a donc eu pour conséquence la concentration des activités sur un petit nombre d'acteurs. Considérant l'étendue énorme de terrain que leurs réseaux doivent financer, cette concentration ne peut qu'avoir un impact négatif sur la production. Un contrôle systématique de la documentation produit par

le secteur et un suivi administratif autant sur le terrain qu'au niveau central seraient mieux à même de minimiser la fraude.

40. La mission constate que les contraintes majeures pour l'exploitation et l'exportation du diamant sont la logistique de transport et l'insécurité, deux facteurs qui affectent à la baisse l'apport en capital qui fait tourner le secteur : les bureaux d'achat et les sociétés minières sont obligés, pour des raisons de sécurité autant que d'efficacité, d'utiliser le transport aérien sur le terrain et d'accompagner les envois de lots, ce qui se traduit par une augmentation des coûts de transaction et une diminution des fonds de roulement disponibles.

41. En ce qui concerne les opportunités de croissance, on peut citer une meilleure organisation du secteur de l'or, dont la production annuelle estimée équivaldrait environ 40 millions de dollars. Actuellement, l'exportation de l'or emprunte entièrement des circuits informels.

42. Une priorité de la mission a été l'identification de recommandations pour mettre en place un appui au secteur minier. Une mesure qui pourrait être mise en œuvre immédiatement et gratuitement serait la participation de l'administration au CASM (*Communities and Smallscale Mining* - Communautés et artisanat minier- <http://www.Casmsite.org>) pour échanger sur les meilleures pratiques dans ce domaine. D'autres recommandations pourront porter sur la mise à jour des données scientifiques concernant le secteur et leur publication multimédia pour faciliter l'investissement et l'établissement d'un cadastre minier digital, ainsi que la publication des statistiques sur internet pour contribuer à la transparence. Ces mesures auront quelques incidences financières. La sous-étude du secteur minier fera d'autres recommandations pertinentes sur les meilleures pratiques du secteur minier afin de maximiser les retombées pour la population centrafricaine.

Le Secteur Forestier

43. La couverture végétale de la République Centrafricaine est faite de types de formations variées. La forêt dense humide couvre environ 5.6 millions d'ha, *soit environ 5,5% du territoire national* et comprend 2 blocs dont un de 3.8 millions d'ha situé dans la partie Sud- Ouest du Pays, et un de 1,8 million d'ha situé dans l'Est. Le reste du pays est couvert par des savanes arborées et des forêts tropicales semi-denses.

44. La forêt du Sud Ouest a été affectée à la production ligneuse alors que celle de l'Est est réservée à la conservation et aux activités connexes. La zone de savane située au Nord du pays est l'habitat privilégié d'espèces fauniques favorables au développement de l'éco-tourisme. Le secteur cynégétique couvre environ 62 300 ha.

45. L'exploitation et la transformation du bois d'œuvre jouent un rôle important dans l'économie forestière du pays. Avec plus de 4.000 salariés directs et plusieurs milliers de temporaires, le secteur forestier est avec le secteur minier un des plus grands pourvoyeurs d'emplois. Sa contribution directe aux recettes de l'Etat (sous forme de taxes et redevances forestières) a été de l'ordre de 8,25 milliards FCFA en moyenne par an, au cours des cinq dernières années.

46. La production de grumes a connu une évolution à la baisse de 2001 à 2005 du fait de l'arrêt de certaines sociétés et de la mise en vigueur des règles d'aménagement qui se sont traduites par une révision à la hausse des diamètres d'exploitabilité. En effet, la production moyenne de grumes au cours des cinq dernières années a été de 563 853 m³ par an, dont 41% ont été exportés à l'état brut. L'industrie du bois est essentiellement composée d'unités de sciages. Entre 2001 et 2005, la production moyenne de sciages a été de 77.000 m³ par an dont 90% ont été exportés.

47. Cependant, le secteur forestier ne fonctionne pas encore à sa pleine capacité, pour des raisons diverses. Avec une superficie utile de 3,5 millions d'ha de PEA, et un taux de prélèvement moyen de

8m3 par ha, la production de grumes au cours des prochaines années devrait atteindre et se stabiliser autour de 840 000 m3 par an¹. Ce qui représenterait une augmentation de 276 147 m3, soit 49% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Il faut cependant relever que l'atteinte de ce potentiel nécessitera une gestion plus rigoureuse du secteur par l'administration forestière pour assurer plus de visibilité aux opérateurs économiques. Entre autres, le gouvernement devrait rapidement régulariser la situation des permis et rendre publics les résultats de l'Appel d'Offres attendus depuis Septembre 2005 et portant sur les PEAs 166, 177 ainsi que des anciens permis spéciaux de coupe.

48. En ce qui concerne le potentiel de valeur ajoutée du secteur forestier, les informations recueillies au cours la mission ont permis de relever un certain nombre de contraintes dont certaines pourraient levées par le Gouvernement, notamment:

- le manque de personnel formé, dû en partie au délabrement du système éducatif au cours des dernières années ;
- le poids important de la parafiscalité imposée aux opérateurs privés qui doivent réaliser des ouvrages socio-économiques en zone rurale en plus des taxes officielles payées aux communes ;
- l'obligation de rapatrier les recettes d'exportation en devises qui ne facilitent pas l'acquisition des équipements nécessaires à une transformation plus poussée (séchoirs, équipements, etc.) ;
- le système bancaire qui n'est pas en état de financer à des conditions performantes des projets industriels (taux d'intérêt, évaluation des projets), pour les sociétés forestières actuellement installées qui sont majoritairement à capitaux familiaux ou des sociétés de droit centrafricain ;
- les contraintes de logistique liées au transport et aux procédures tant sur les exportations (optimisation des retours à vide) qu'à l'importation (notamment pour les pièces détachées pour les usines) ;

49. En outre, les projets d'usine de transformation peuvent être associés à une valorisation énergétique des résidus ligneux, pour autant que des solutions de partage de l'investissement puissent être trouvées.

Le Secteur de Tourisme

50. L'activité touristique la mieux développée en RCA est le tourisme de grande chasse. Les autres activités touristiques comme l'éco-tourisme et le tourisme de conférence sont à une étape embryonnaire bien qu'il y ait eu récemment des développements encourageants notamment avec la réouverture de certains établissements éco-touristiques au sein des parcs nationaux de Saint Floris et de Ngotto, et le début de la réhabilitation d'un hôtel avec un centre de conférence aux chutes de Boali. Le secteur du tourisme, en particulier celui de la grande chasse, joue un rôle primordial dans la survie des populations les plus pauvres dans le nord du pays. Les recettes touristiques, qui proviennent principalement du tourisme de chasse, sont restés relativement stables au cours des années, sauf pour les années 2000-2002 pendant lesquelles les touristes chasseurs ne sont pas venus en RCA à cause des événements liés aux conflits. Pour 2004-2005, les recettes du tourisme de chasse sont estimées à 90 millions CFA.

51. La RCA possède une richesse touristique considérable, à savoir une faune très variée et un paysage de forêt vierge et de savane semi-aride, en majorité non-exploitées. La RCA bénéficie aussi d'une culture riche et unique. Cependant, la seule activité touristique qui est bien développée est le tourisme de grande chasse, un secteur où la RCA offre un produit attractif aux clients. Cependant, ce sous-secteur du tourisme n'offre guère de potentiel de croissance, étant donné que les quotas cynégétiques sont déjà replets à 90%-95%. Les autres activités touristiques ne se sont pas développées d'une manière comparable à cause de contraintes multiples.

¹ Superficie utile étant égale à la superficie du PEA moins 10%, avec une durée de rotation de 30 ans, la superficie maximale exploitable par an est de l'ordre 105 000 ha par an.

52. Les contraintes les plus importantes sont l'image négative du pays liée aux événements entre 1996-2003, le manque de sécurité qui prévaut toujours dans certaines parties du pays, la faible fréquence et le coût élevé des liaisons aériennes (autant à l'extérieur qu'à l'intérieur), et une infrastructure touristique très peu développée et souvent mal gérée (hôtels, restaurants, services touristiques). Les contraintes affectent particulièrement l'éco-tourisme et le tourisme de vision qui font face à la concurrence d'autres pays africains qui offrent des prestations touristiques moins chères, plus confortables et assurant une meilleure sécurité. Ces problèmes sont illustrés par le fait que 95% des touristes sur le site d'écotourisme le plus attractif (Bayanga) en RCA passent par le Cameroun. Seulement 5% y arrivent par Bangui, et passent ainsi plus de temps et dépensent plus en RCA.

53. La plupart des contraintes ne pourront être surmontées que dans le moyen ou long terme. La contribution la plus importante du Gouvernement sera principalement d'assurer la paix, et de mettre en place les réformes nécessaires pour que la RCA puisse bénéficier d'un environnement propice à l'investissement national et international dans le secteur du tourisme. La mission a pris note des réformes positives récemment entreprises par le Gouvernement comme par exemple le transfert des opérations touristiques de l'Etat aux opérateurs privés. Actuellement, quatre opérations de cette nature sont en cours de réalisation, entre autres la restauration de l'hôtel de Boali doté d'une salle de conférence.

54. Le secteur national de transports aériens se limite à deux compagnies (MinAir et CentrafAir) qui ont un avion chacune, celui de CentrafAir étant loué. Les prix de ces compagnies sont très élevés en comparaison avec d'autres pays renommés pour l'éco-tourisme et le tourisme de vision, et sont difficiles à justifier par la régularité (défaillante) et la qualité (médiocre) des prestations offertes. La mission recommande la facilitation de l'entrée d'autres opérateurs de transports afin d'améliorer l'offre nationale de transport aérien.

55. Une autre contrainte importante est le braconnage qui a pris des proportions préoccupantes principalement dans le nord du pays, à la frontière tchadienne et soudanaise. Il pose une menace non seulement pour le développement du tourisme de vision (notamment dans le parc St. Floris), mais également pour la survie du tourisme de grande chasse. La mission BM suggère que le gouvernement essaye de répliquer les mesures anti-braconnage prises dans le sud-ouest du pays, (grâce à une coopération régionale anti-braconnage entre la RCA, le Cameroun et la RDC) au nord du pays en coopération avec le Tchad (en s'aidant de l'organisation régionale de l'OFSA). A cet effet, il conviendrait d'affecter des ressources financières plus importantes à de telles activités par l'intermédiaire de CAS/SFT.

La Préparation de l'EDIC

56. Les premières impressions des experts ont été partagées avec le CP pendant des sessions de travail, le samedi 10 juin et le samedi 17 quand la version préliminaire de l'aide mémoire a été distribuée. Les membres du CP ont saisi l'opportunité pour faire des observations pendant ces deux réunions.

57. Des premières versions des sous-études spécifiques sur les thèmes transversaux – y compris une étude sur les aspects macro-économiques pour une meilleure intégration commerciale de la RCA– et les secteurs clés seront rédigées pendant les mois de juillet et août, et partagées avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et le CP (dont le secrétaire permanent du CSLP est membre). Pour la rédaction du rapport de synthèse et des versions finales des sous-études, l'équipe d'EDIC intégrera les commentaires et contributions qu'elle recevra du gouvernement et du Comité de Pilotage.

58. Une fois que le rapport de synthèse et toutes les sous-études seront finalisés, la Banque mondiale envisage l'organisation d'un atelier de validation pour assurer que les recommandations soient

jugées pertinentes et réalistes par toutes les parties prenantes, et pleinement intégrées dans les stratégies nationales et celles des bailleurs de fonds. Par la suite, les priorités identifiées pour une assistance technique ou des projets d'investissement seront présentées à la communauté des bailleurs pour financement.

Christiane Kraus
Chef de Mission
Coordonnateur, politiques commerciales pour l'Afrique de l'Est
Banque mondiale

République Centrafricaine
Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale
du Cadre Intégré pour l'Assistance Technique Liée au Commerce

Mission Principale –Secteur des exportations agro-sylvo-pastorales
du 10 au 22 juillet, 2006

Aide Mémoire

1. Suite à la mission principale sur l'EDIC (Etude Diagnostique sur L'Intégration Commerciale), conduite par Madame Christiane Kraus du 5 au 17 juin 2006, Monsieur Christophe Ravry, spécialiste senior en agrobusiness, a séjourné à Bangui du 10 au 22 juillet 2006. La mission de M. Ravry consistait essentiellement à recueillir des données et informations détaillées sur le secteur des exportations agro-sylvo-pastorales et les possibilités de diversifications aux exportations traditionnelles, en vue de contribuer, dans ce secteur, à la préparation de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce du Cadre Intégré (CI) de la République Centrafricaine (RCA).
2. La mission a été reçue par S.E. Parfait Anicet Mbaye, Ministre du Développement Rural, et S.E. Emilie Béatrice Epaye, Ministre du commerce de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises. La mission a également rencontré les représentants des bailleurs de fonds impliqués dans l'agriculture et le développement rural (Union Européenne, France, Agence Française de Développement et la FAO). Elle s'est entretenue avec le Comité de Pilotage centrafricain de l'EDIC ainsi qu'avec les dirigeants de divers organismes étatiques (ACDA, ANDE, ORCPPA, etc).
3. La mission a également eu la possibilité de participer au séminaire organisé, du 11 au 13 juillet, par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME à l'intention des membres du Comité de Pilotage du Cadre Intégré, en particulier la session sur l'agriculture qui s'est déroulée le mercredi 12 juillet. Enfin la mission a eu de nombreux entretiens avec des chefs d'entreprises actives dans le domaine du commerce ou de la transformation des produits de base. Pour des raisons logistiques, la mission n'a pu se rendre dans la région de Bossangoa pour visiter la zone de coton autour de cette usine d'égrenage, mais elle a pu faire une sortie à Mbaïki et ses alentours pour visiter des plantations de café.
4. A l'occasion des rencontres indiquées ci-dessus, la mission a eu des entretiens riches et fructueux avec les autorités de la RCA La mission tient à remercier très sincèrement le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA), les représentants du secteur privé ainsi que les partenaires au développement pour leur disponibilité et leur coopération. Le présent Aide-mémoire fait le résumé des principales activités et questions qui ont préoccupé la mission.

Remarque préliminaire :

5. La mission tient à rappeler que la contrainte la plus souvent évoquée par tous les opérateurs est celle de l'insécurité sur les routes du pays : **sans libre circulation des biens et des personnes, il n'y a pas de commerce possible**. De plus, lorsque la marchandise arrive à circuler, elle est soumise à d'innombrables prélèvements illicites qui, non seulement renchérissent le coût des transactions, mais parfois découragent complètement les opérateurs (c'est le cas des exportateurs de café sur le Soudan). Le gouvernement actuel a certes hérité d'une situation de plus de quinze années de troubles,

mais s'il veut obtenir des résultats rapides, il se doit de s'atteler à résoudre ces deux contraintes, insécurité et racket, en priorité absolue.

Les exportations traditionnelles de la RCA dans le domaine agro-pastoral :

Coton :

5. La mission a rencontré à Bangui les principales parties prenantes au dossier, la « Cellule Coton » logée à l'ACDA, le Conseiller Technique de Ministère du Développement Rural en charge du dossier coton, et l'AFD. Les conditions de relance de la filière ont été longuement discutées avec ces interlocuteurs. La mission a bien compris l'importance que revêt pour le gouvernement la relance de la culture du coton dans le pays du fait, non seulement de l'impact sur le revenu agricole dans les régions concernées, mais des effets induits que l'accès aux intrants a sur les cultures vivrières. Elle et a pris acte du fait que le gouvernement a déjà pris des mesure en faveur de cette relance : paiement aux paysans du coton graine de la campagne 2005/06, importation d'insecticides et d'engrais pour préparer les semis de la campagne 2006/07.
6. La mission a aussi pris connaissance de l'état d'avancement des négociations avec la Société Dagriss sur les conditions de leur retour en RCA pour reprendre en main la gestion de la filière cotonnière. Les études demandées par le MDR, et financées par l'AFD, l'une sur le diagnostic de l'outil industriel cotonnier, et l'autre sur la situation financière et juridique de la Socadetex sont désormais disponibles. L'exploitation des recommandations de ces études devrait permettre de choisir un scénario de sortie des actionnaires actuels de la Socadetex, et procéder à l'apurement de son passif, de façon à préparer l'entrée de Dagriss dans une structure assainie.
7. La mission a néanmoins tenu à rappeler que dans l'état actuel de cours déprimés sur le marché international du coton (avec, aux dires des spécialistes, peu de perspectives de redressement dans l'immédiat), et l'effet aggravant d'une parité USD/FCFA défavorable, cette relance pourrait se traduire par l'apparition de déficits chroniques d'exploitation de la filière, qui viendraient grever le budget de l'Etat.
8. Dans l'immédiat, l'aide des bailleurs devra être recherchée pour financer ces déficits, et le plan de relance devra mettre en avant la recherche de l'équilibre financier de la filière à terme : amélioration de productivité, des rendements en particulier et la recherche de la meilleure adéquation possible entre volume de production et capacité d'égrenage (de façon à optimiser l'impact des frais fixes d'égrenage et baisser le prix de revient de la fibre), recherche de l'amélioration de tous les coûts intermédiaires jusqu'à Fob Douala. L'implication d'autres partenaires que l'AFD dans cette relance est souhaitable, en particulier pour la réfection des pistes cotonnières, domaine auquel l'U.E. pourrait être intéressée.
9. *Diversification en zone cotonnière* : la thématique de la nécessaire diversification des cultures en zone cotonnière a également fait l'objet de débats intenses et constructifs. La mission et le Ministre du Développement Rural sont en accord sur le fait qu'il n'est pas question de retourner à une monoculture du coton dans ces régions, ce qui aurait pour conséquence néfaste de rendre le revenu du producteur trop dépendant du cours international du produit. En effet, dans le contexte actuel de cours internationaux défavorables pour la fibre, (et les cours sur les dernières années présentent une tendance baissière durable), et dans l'optique, également, d'assurer la sécurité alimentaire des cotonculteurs, il importe d'encourager la diversification des cultures en zone cotonnière : arachide, sésame, voire maïs dans l'Ouham. Le marché local en consomme, une usine

locale (Husaca-Maïasca) peut assurer la transformation des excédents, et les marchés limitrophes (Congo, RDC) sont preneurs.

Café

10. La mission a rencontré l'ORPCCA ainsi que plusieurs exportateurs de café et s'est rendue en zone de production dans la Lobaye. Le constat est que la relance de la production de café robusta « tout venant » et la recherche de volume, ne sont sans doute plus des propositions viables du fait de la dégradation durable des cours internationaux pour le café Robusta, et de l'enclavement du pays qui rend onéreux l'accès au marché de l'U.E. via Douala.
11. Par contre, la recherche de la valorisation du café de RCA sur les marchés des pays limitrophes (Soudan) doit être encouragée, en s'attaquant fermement aux causes du blocage actuel à savoir le racket et l'insécurité qui empêchent la marchandise de circuler. La RCA devrait chercher à réactiver l'accord de partenariat commercial avec le Soudan et réunir plus régulièrement la commission mixte. La partie centrafricaine devrait s'efforcer de négocier des réductions de taxes d'importation sur le café au Soudan, de façon à favoriser l'augmentation du volume en provenance de la RCA.
12. Ensuite, pour lutter contre le handicap des coûts d'évacuation, la RCA doit viser les marchés « premium » et les marchés de niche : café biologique, café gourmet, segment des produits du commerce équitable etc. qui permettent une meilleure valorisation du produit. Un appui technique à la recherche et l'accès de ces marchés de niche pourrait être sollicité auprès des bailleurs, dont l'aide pourrait aussi financer l'obtention des certifications nécessaires (café bio ou éthique, etc.). Enfin l'encouragement à la torréfaction locale et la promotion de la consommation locale de café peut contribuer à créer de nouveaux débouchés, même si, dans un premier temps, les volumes seront limités.
13. Par ailleurs, les missions de l'ORCCPA sont certainement à revoir. En effet, cet organisme, dont la compétence dans le domaine de la certification du café est reconnue, ne peut espérer subsister des seules contributions du café, l'exportation recensée étant tombée à 1,500 tonnes pour la campagne 2005/2006. On pourrait imaginer élargir son rôle au contrôle et à la certification d'autres produits agricoles, et, dans un deuxième temps peut-être imaginer qu'il puisse devenir l'animateur et point focal d'un système d'information de marché (SIM), qui pourrait grandement favoriser le commerce des productions vivrières en RCA.

Bétail-viande :

14. La situation actuelle est rendue difficile par l'exode massif de troupeaux sur le Cameroun pour cause d'insécurité aggravée dans les zones de pastoralisme. Cette situation a même des conséquences sérieuses sur l'approvisionnement de Bangui en animaux de boucherie, avec pour conséquence une forte montée des prix à la consommation. Par ailleurs, et dans l'état actuel des choses, la sécurité sanitaire de la viande mise en consommation à Bangui se pose avec acuité du fait de l'insalubrité de l'aire d'abattage de Ngola (où se pratiquent plus de 90% des abattages de Bangui), structure qui constitue un risque sanitaire majeur et dont la fermeture doit être décidée sans plus tarder. L'abattage sera transféré à l'abattoir frigorifique de la SEGA, qui,

- lui-même, vieux de plus de trente ans, devra être réhabilité s'il veut un jour aspirer à exporter des viandes. Les échanges qu'a eus la mission avec l'ANDE et le MDR ont permis de percevoir combien la question de ce transfert est politiquement sensible, mais la mission a été assurée de la détermination du gouvernement à mener à bien ce transfert.
15. Du fait du manque de capacité d'abattage respectant les normes sanitaires internationales, et de l'absence de chaîne du froid, les perspectives d'exportation de la RCA dans le secteur bétail-viande résident, pour le moment, uniquement dans la vente de bétail sur pied. Les marchés proches de la RDC et de la République du Congo sont demandeurs, et le transport par le fleuve Oubangui permet, pour le moment, d'acheminer environ 2.500 têtes de bovins pendant les six mois de navigabilité. Ce chiffre pourrait bientôt doubler du fait de la réfection en cours de cinq barges supplémentaires, conçues pour prendre du bétail en pontée, par le chantier naval de la SOCATRAF.
 16. Dans un deuxième temps, une étude de marché devrait chercher à apprécier la demande pour la viande fraîche acheminée par avion sur les marchés régionaux, et étudier la faisabilité économique du fret aérien, dans le contexte du démarrage de la nouvelle ligne aérienne centrafricaine. Si cette faisabilité était confirmée, la remise aux normes de certaines des chambres froides de l'abattoir frigorifique devrait alors pouvoir se faire assez rapidement pour autant qu'un bailleur s'implique sur ce dossier.

Des idées de diversification

17. La RCA, pays enclavé, a, sur ses deux principaux produits agricoles d'exportation, le coton et le café, le triple handicap de cours internationaux déprimés, de coûts d'évacuation très élevés (renchérissés par la hausse actuelle des produits pétroliers) et d'une parité monétaire USD/FCFA très défavorable. Dans ces conditions, il y a un intérêt objectif évident à (i) chercher à diversifier les cultures dans les zones de monoculture de façon à réduire la vulnérabilité du revenu des agriculteurs aux facteurs précités, (ii) donner la priorité au commerce avec ses partenaires et voisins dans la CEMAC, et autres pays limitrophes, et (iii) promouvoir les cultures vivrières, gage de sécurité alimentaire, les surplus éventuels pouvant être écoulés sur les pays voisins. Enfin certains produits de faible tonnage et de forte valeur unitaire (poivre sauvage, cola, gomme arabique) présentent de l'intérêt si des flux d'exportation réguliers peuvent être organisés. Enfin la réintroduction, dans les zones de galeries forestières, du cacaoyer pourrait être étudiée.

Prochaines étapes et rédaction du rapport

18. Ces premières impressions très résumées, ont été partagées avec la Cellule de Pilotage (CP) lors de la séance de restitution qui s'est tenue le vendredi 21 juillet, sous la double présidence de S.E. la Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME, et S.E. le Ministre du Développement Rural. Les membres du CP, présents lors de cette séance de restitution, ont pu faire part de leurs observations sur une première ébauche du présent aide-mémoire, qui avait été distribuée auparavant. L'expert dès son retour à Washington rédigera un rapport assorti de recommandations qui sera transmis au gouvernement et au CP pour avis et commentaires.